

La VAE sanitaire et sociale

Analyse des parcours des candidats

Si la demande de validation des acquis de l'expérience sanitaire et sociale est très forte, la proportion des candidats ayant obtenu leur diplôme reste relativement faible (de l'ordre de 20%). Echec, abandon, quelles sont les étapes les plus dures à franchir ? A travers le suivi d'une cohorte de candidats à la VAE pour deux diplômes de travail social (DEAVS et DEEJE), et l'analyse des parcours, il s'agit d'identifier les freins et facilitations pour l'accès au diplôme et à l'insertion professionnelle.



Après la sélection des candidats par l'étude de leur recevabilité, la VAE se déroule en deux étapes : la présentation écrite de l'expérience au moyen d'un livret, puis l'exposé de cette expérience devant le jury. Ce dernier devra valider, ou non, les compétences du candidat, qui sont attendues. Cependant, les candidats n'obtiennent pas toujours la validation

de la totalité des domaines de compétences.

La VAE reconnaît l'expérience

La VAE constitue la quatrième voie de certification, et rejoint la formation initiale, la formation continue et l'apprentissage.

La VAE se distingue des trois autres voies par le principe de la reconnaissance de l'expérience, ce qui implique qu'elle s'adresse à des candidats le plus souvent salariés, qui exercent déjà plus ou moins la fonction pour laquelle ils engagent une démarche de certification.

Des parcours hétérogènes

La durée des parcours de validation est variable entre les deux diplômes étudiés, 15 mois en moyenne pour l'obtention du diplôme d'AVS, 20 pour celui d'EJE, lorsque le parcours est "sans faute". Deux tiers du temps est consacré au livret.

L'abandon des parcours lors de la rédaction du livret est très important pour les candidats au diplôme d'EJE (plus de 50%), l'expérience des candidats étant probablement insuffisante au regard des exigences de ce métier. Les candidats AVS réussissent plutôt mieux, y compris face aux jurys, puisque 80% des diplômés le sont après le 1er jury.

Après un passage non concluant devant le jury, les candidats peuvent soit recommencer, soit poursuivre le processus, en cas de validation partielle, en recourant à la formation ou à un complément d'expérience. Un quart des diplômés s'est ainsi engagé dans ce qu'on appelle des "parcours mixtes" pour aboutir au diplôme.

L'accompagnement : un facteur significatif de réussite

Une enquête auprès des candidats a révélé que l'aide à la rédaction du livret de présentation des acquis de l'expérience constituait un soutien particulièrement efficace pour aller au bout de cette étape : 66% des diplômés déclarent avoir bénéficié d'un accompagnement à la rédaction du livret 2.

Le recours à cet accompagnement n'est pourtant pas systématique. Tous les candidats ne connaissent pas cette possibilité, et certains ignorent qu'ils peuvent solliciter des financements pour cette étape de leur parcours.

D'autres formes de soutien s'avèrent efficaces, notamment lorsque la démarche est soutenue, voire impulsée par l'employeur.

La VAE, un aboutissement ou une étape ?

La qualification AVS est souvent vécue comme un aboutissement. L'obtention du diplôme d'Etat d'AVS permet une reconnaissance du salarié pour le poste. La valorisation de la qualification peut être immédiate, et se traduire par une augmentation de salaire - c'est le cas pour 63% des diplômés qui ont répondu à l'enquête, ou par une stabilisation de la situation professionnelle.

Pour le diplôme EJE, la qualification est une étape dans un parcours professionnel. Elle doit permettre une évolution, une sorte de « reconversion ».